

Prix des initiatives – Ville de Strasbourg Égalité femmes-hommes

En accord avec la volonté renouvelée de la Ville de Strasbourg de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, un prix spécial de 1000 € sera remis dans le cadre du Village des assos 2022.

Quelles associations sont concernées ?

Ce prix concerne les associations non-spécialistes, c'est-à-dire celles qui n'appartiennent pas à la Commission plénière pour les droits des femmes de la Ville de Strasbourg (ex : association sportive, culturelle, etc..)

Comment candidater ?

Pour tenter de décrocher ce prix, il vous faudra remplir ce formulaire et le renvoyer à la Maison des associations au plus tard 1 semaine avant la manifestation. Celui-ci sera étudié et les candidatures les plus intéressantes donneront lieu à une visite de l'Adjointe à la Maire en charge des droits des femmes au stand de l'association le samedi après-midi.

Nom de l'association :

Objet de l'association :

Date de création de l'association :

Nom du ou de la responsable à joindre lors du Village des assos :

I. Diagnostic membres / instances décisionnelles

	Femmes	Hommes
Nombre de membres		
Nombre total des membres composant l'instance dirigeante (Conseil d'administration, Comité de direction, Conseil collégial, etc)		
Présidence		
Coprésidence		
Vice-présidence		
Trésorerie		
Secrétariat		

II. L'égalité dans les actions

a) La communication

Les supports de communication sont-ils non-stéréotypés (textes et visuels) ?

Oui - Non

Possibilité de joindre un exemple de support de communication.

